



La coopération transfrontalière des cours d'eau

Frontières suisse et italienne

La frontière franco-suisse est traversée par de nombreuses rivières transfrontalières dont la très grande majorité se concentre sur le bassin lémanique.

Au nord de la frontière, l'**Allaine**, qui s'écoule du canton du Jura au territoire de Belfort, fait l'objet d'un projet de contrat de rivière transfrontalier qui permettra d'améliorer la qualité des eaux et le fonctionnement de son débit. Un diagnostic fin du bassin hydrologique et un programme d'actions ont déjà été lancés en vue de la signature du contrat prévu pour 2008.

Le Doubs, qui constitue la frontière entre le Canton du Jura et le département du Doubs sur une quarantaine de kilomètres, a fait l'objet d'actions de coopérations ponctuelles : dans le domaine de la sensibilisation du public à travers une campagne éducative scolaire sur le thème de l'eau, dans le domaine de la prévention des risques liés aux inondations avec l'implantation d'un radar hydro-météorologique transfrontalier franco-suisse et enfin dans la valorisation touristique où le saut du Doubs a bénéficié d'une opération « Grand Site », permettant un accueil du public plus respectueux du lieu. On note enfin le projet (récurrent) de création d'un parc naturel régional de la vallée du Doubs, dans une optique transfrontalière et qui faciliterait notamment la gestion transfrontalière du bassin fluvial. Toutefois, ce projet n'est pas rentré pour l'instant dans une phase officielle.

Outre le **Rhône** qui s'écoule de la Suisse (sur 231 km) vers la France (581 km) et qui ne fait l'objet que d'une coopération transfrontalière en matière de gestion des débits et d'entretien du lit (vidange des retenues), le bassin franco-genevois est émaillé d'un grand nombre de cours d'eau, majoritairement de petite taille, et qui sont des affluents directs ou indirects du Rhône (une partie d'entre eux se jettent dans le lac Léman ou l'Arve). Cette vingtaine de rivières fait l'objet d'une coopération transfrontalière intensive dans leur gestion et se répartissent dans 5 contrats de rivière transfrontaliers différents. Ceux-ci, créés sur le modèle de la procédure française, sont des accords techniques et financiers recouvrant l'ensemble d'un bassin versant d'un ou plusieurs cours d'eau. Assainissement, lutte contre les crues, gestion de la ressource, aménagement des berges... sont étudiés : chaque contrat est passé entre le canton de Genève d'une part et les partenaires concernés côté français (État, Région, département, agence de l'eau, usagers...).

Le premier à avoir été signé est celui de l'**Arve**, qui se jette dans le Rhône dans le canton de Genève, après avoir pris sa source 100 km en amont en Haute Savoie. L'endiguement et l'urbanisation de cette rivière torrentielle ont entraîné une

modification de son débit et la dégradation de la qualité de ses eaux. Le programme d'actions de son contrat transfrontalier concerne entre autres l'amélioration du fonctionnement des réseaux d'assainissement et des systèmes d'épuration riverains, la réduction des rejets, la restauration des milieux aquatiques ou la valorisation des circulations douces sur ses rives.

Les contrats de rivière transfrontaliers (CRT) concernent également les 9 cours d'eau situés entre l'**Arve et le Rhône** (signature en 2003). L'assainissement, la maîtrise des pollutions agricoles et issues des infrastructures de transports, la préservation des milieux aquatiques, la lutte contre les crues ainsi que la mise en valeur touristique et paysagère sont autant de thèmes déclinés en actions dans ce CRT.

Le Foron de Gaillard, rivière qui constitue sur 8 km la frontière entre les communes françaises des Voirons et le sud est du Canton de Genève avant de se jeter dans l'Arve, fait également l'objet d'un CRT signé en 2004.

La gestion des 4 rivières transfrontalières du **Pays de Gex** est encadrée par un CRT signé en 2004 ; ses principaux objectifs consistent en la réduction des pollutions et la mise en valeur des milieux naturels traversés.

Enfin, les 12 cours d'eau du **sud ouest lémanique** (dont l'Hermance), qui se caractérisent par leur débouché dans le lac Léman, bénéficient d'un contrat de rivière transfrontalier depuis 2006. L'assainissement et la réhabilitation de certains cours d'eau font l'objet de plusieurs projets. L'ensemble de ces contrats de rivière transfrontaliers témoignent du haut niveau d'intégration de la gestion d'un bassin hydrographique transfrontalier au sein de la métropole transfrontalière franco-genevoise.

Si la frontière italienne, à l'instar des autres frontières, fait l'objet de plusieurs projets relatifs à la gestion de la ressource en eau à l'échelle transnationale, elle se caractérise néanmoins par la présence d'un seul cours d'eau transfrontalier : il s'agit de **la Roya**, qui prend sa source côté français au col de Tende avant de rejoindre la mer Méditerranée, 60 km plus loin sur la côte italienne. Elle fait l'objet d'un projet transfrontalier, Eurobassin, dont les objectifs techniques concernent les ressources hydriques du bassin et les risques naturels, et plus particulièrement les mouvements de terrain et les inondations. L'objectif de communication autour de ce projet s'exprime dans la réalisation de cartes communes franco-italiennes réalisées à partir de données mises en commun. Enfin, le partage d'expériences se concrétise par une analyse commune des résultats techniques obtenus et l'identification des mesures qui pourraient être prises.